Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026110-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 4 novembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 23 octobre 2026

Le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX

Absents, excusés : Lizig CLOAREC, Nolwenn BOHEC

Secrétaire de séance : Nelly ROPARS

2026110 - Approbation du CRAC n° 4 (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) établi par la SPLA Lannion Trégor Aménagement, relatif à l'opération d'aménagement du lotissement « Résidence de la métairie »

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 300-5

Vu la convention de concession d'aménagement conclue entre la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC et la SPLA Lannion Trégor Aménagement, concernant l'opération Résidence de la Métairie

Vu le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) n° 4, établi par la SPLA pour l'exercice 2026
Considérant que, conformément aux dispositions de la convention de concession et du Code de l'urbanisme, l'aménageur doit présenter annuellement à la collectivité un compte rendu de l'avancement de l'opération

Considérant que ce document présente notamment l'état d'avancement technique et financier de l'opération, le bilan prévisionnel actualisé ainsi que les dépenses et recettes réalisées et prévisionnelles

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'exercice allant du 28 septembre 2025 au 28 septembre 2026, présenté par la SPLA concernant l'opération Résidence de la Métairie

- **PREND ACTE** des éléments techniques et financiers présentés dans ce document, notamment du bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026110-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC (Côtes-d'Armor)

Nelly ROPARS
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 9 novembre 2026
Et publication ou notification le 9 novembre 2026

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC (Côtes-d'Armor)